

TABLEAU 9

Pourcentage d'articles selon le principal événement couvert et l'organe d'information

Événement couvert	Tous les journaux (n=824)	Quotidiens (n=492)	Journaux locaux (n=332)	Global Television (n=25)
Campagne de financement ou œuvre de bienfaisance	20,4 %	12,6 %	31,9 %	12,0 %
Recherches ou soins médicaux	5,6	7,5	2,7	—
Sports	3,0	2,4	3,9	4,0
Spectacles	1,0	1,4	0,3	—
Intérêt humain	18,6	26,2	7,2	44,0
Politiques ou services	12,9	13,6	12,0	20,0
Défense d'intérêts	9,1	10,0	7,8	4,0
Éducation	14,7	16,3	12,3	16,0
Autre	14,7	10,0	21,7	—

On constate en outre que les médias ont tendance à ne pas laisser les personnes handicapées parler en leur propre nom. L'étude réalisée par notre Comité a permis de constater qu'en ce qui concerne les incapacités, les déclarations qui font autorité sont attribuées à des porte-parole, à des médecins et à d'autres professionnels. Si les personnes handicapées sont très souvent mentionnées dans les reportages (26 % des personnes citées), elles ne parlent que très rarement. Les personnes dont on cite le plus souvent les propos dans les journaux sont les médecins et les travailleurs sociaux (23 %), les représentants d'organismes de charité (14 %), les personnalités politiques et les autorités (8 %), ainsi que les proches des personnes handicapées (8 %). À la télévision, on s'intéresse un peu moins aux personnes handicapées que dans les journaux, mais les reportages télévisés semblent leur donner davantage l'occasion de s'exprimer. Il est beaucoup plus souvent question des représentants d'organismes de charité dans les hebdomadaires locaux (25 % de toutes les personnes mentionnées) que dans les quotidiens et les reportages télévisés. Fidèle à la mission qu'elle a de divertir, la télévision fait aussi une plus large place aux célébrités (voir le tableau 10).

Le plus souvent, quand on rapportait des propos de personnes handicapées, ce n'était pas en tant que premiers intéressés, mais pour décrire leur réaction aux déclarations d'experts et d'autorités. Les quotidiens ont tendance à s'en remettre aux experts, et les journaux locaux, aux autorités. Très rares sont les personnes handicapées dont on a cité les propos en leur qualité de porte-parole de groupes (voir le tableau 11).